

Afin de compléter le réseau de transport en commun, un certain nombre d'initiatives locales se sont mises en place :

Covoiturage

Le covoiturage est un partage de véhicule pour un même trajet, les personnes se positionnent soit en conducteur soit en passager.

Les sites [covoiturage49](#) et [Blablacar](#) vous permettent d'organiser vos déplacements.

Transport solidaire et conduite accompagnée solidaire

Ces 2 dispositifs sont réservés aux personnes qui ne disposent pas de solutions de transport, et pour effectuer des déplacements occasionnels et ponctuels.

Les déplacements dans le cadre du transport solidaire sont assurés par des bénévoles.

Les déplacements lors de la Conduite accompagnée solidaire sont assurés par des jeunes qui apprennent à conduire.

Des implantations sur tout le département, les modalités et les coûts peuvent varier.

Documents

- [pdf guide deplacement 49](#)  (.pdf - 3.08 mo)